ART. PREMIER N° 122

## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

# AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

Nº 122

présenté par

M. Juvin, Mme Frédérique Meunier, M. Meyer Habib, M. Viry, M. Seitlinger, M. Bazin et M. Ray

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 2 à 5.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

L'apport essentiel du Conseil Territorial de Santé est sa nature d'instance de démocratie participative en matière de santé publique. Il est donc essentiel de garder cette référence à une « démocratie sanitaire ».